

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

SEANCE DU 31 JUILLET 2018

L'an deux mille dix huit et le trente et un juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Séance Publique sous la Présidence de Robert . MENARD , Maire .

Présents : M. MENARD, Maire. M. D'ABBADIE, Mme PISSARRO, M. BRESSON, Mme FREY, M. MOULIN, M. HERAIL, Mme LAUGE, M. GARCIA, Adjoint(s).

Mme DE SAINT PIERRE, Madame BRUN, Mme BOYER, M. ARDA, M. FABRE-LUCE, M. BELLINI, M. MARTINEZ, M. PHAM, Madame ANDRIEU, M. ABID, Mme CHABBERT, Mme OUMALEK, Mme RUL, M. CHOUKRI-TOURI, Mme DELBAERE, Mme VALAIZE, M. PAREDES, M. PERNIOLA, Mme BOISJOT, M. RESPLANDY, Mme JULLIAN, M. COUQUET, Mme ARNAUD-ROSSIGNOL, M. DU PLAA, Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s), représenté(s) par mandat : Melle SCHMITT, Mme DESCHAMPS, Mme DORIER, M. ANGELI, Mme FIRMIN, M. ZENON, Adjoints. M. POLATO, M. FOURNIER, Mme DAUGAS, Mme DARTIGUELONGUE, M. BOZKURT, Mme PELAEZ, Mme FUCHS, Mme VANDROY, Madame RAYSSEGUIE, Mme ROQUE, Conseillers Municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : O.DELBAERE

- **APPEL et ADOPTION du COMPTE-RENDU de la Séance Publique du 28 juin 2018**

Le Conseil adopte à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION BUDGETAIRE

1 - Dotation Politique de la Ville 2018 - Signature de la convention attributive de subventions.

2 - Demandes de subventions pour des projets éligibles à la Dotation politique de la ville 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

3 - Aménagement de la place Jean Jaurès - Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du FAEC (Fonds d'aide à l'équipement des communes)

CULTURE

4 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération des Clubs Taurins du Biterrois

DOMAINE

5 - Cession de l'Hôtel Consulaire et conclusion d'un bail commercial pour l'exploitation du café de la Comédie

JURIDIQUE

6 - Commission d'indemnisation à l'amiable - Indemnisation d'un commerçant

PERSONNEL

7 - Recrutement d'un Directeur Délégué des Moyens Généraux et des Fonctions Supports

8 - Tableau des emplois - Création d'un poste de chef de service de Police Municipale

SCOLAIRE

9 - Proposition d'organisation du temps scolaire - Modification école élémentaire Les Romarins

10 - Proposition d'organisation du temps scolaire - Modification école primaire Nelson Mandela

11 - Modification du règlement intérieur des dispositifs "coins jeux" en maternelle et "temps périscolaire" en élémentaire

URBANISME

12 - Dénomination de voie - Esplanade de la Légion d'honneur

**OBJET : 1 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Dotation Politique de la Ville 2018 -
Signature de la convention attributive de subventions.**

Mesdames, Messieurs,

La loi de finances du 29 décembre 2015 a créé la Dotation Politique de la Ville (DPV).

L'utilisation des crédits relevant de cette dotation doit s'inscrire dans la programmation du contrat de ville, conclu à l'échelle intercommunale. La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM) est donc devenue au même titre que la Ville de Béziers, bénéficiaire de la D.P.V. depuis 2015.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- avoir été éligible à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) en 2017 et faire partie des 250 premières communes de plus de 10 000 habitants éligibles à la DSU.
- présenter une proportion de population située en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en Z.F.U. égale ou supérieure à 19 % de la population INSEE de la commune .
- faire partie du périmètre d'intervention de l'ANRU au titre du programme national de rénovation urbaine .

En 2018, la Ville de Béziers et la Communauté d'Agglomération de Béziers Méditerranée vont ainsi bénéficier d'une dotation de la politique de la ville 2018 d'un montant de 1 529 450,25 € réparti entre des crédits immédiatement disponibles d'un montant de 1 487 100 € et dans un deuxième temps de 42 350 €, sous réserve de délégation de crédits.

Dans ce cadre, chaque collectivité doit contractualiser son programme d'actions, dans une convention signée avec Monsieur le Préfet.

La part attribuée à la CABM s'élève à 887 899,20 euros, pour financer :

- Aménagement entrée ouest : acquisition de parcelles sur l'îlot Quai Port Notre Dame
- Aménagement entrée ouest : travaux sur l'îlot Quai Port Notre Dame
- Création d'un espace de détente, de médiation et de mixité sociale au sein de la piscine Léo Lagrange
- Mise à disposition d'un éducateur spécialisé au sein de la maison des adolescents
- Opération de médiation auprès des jeunes issus des quartiers prioritaires
- Recrutement d'un technicien habitat/insalubrité en charge des autorisations de louer.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

La Ville de Béziers bénéficiera d'une subvention de 596 268 euros pour financer les projets suivants :

- Travaux d'extension du restaurant scolaire de l'école Marie Curie
- Construction d'un restaurant scolaire à l'école Herriot – études et maîtrise d'œuvre
- Réfection de la cour de l'école des Arbousiers
- Réhabilitation de l'escalier de secours de la Maison de la Vie Associative
- Acquisitions foncières et travaux place Ricciotti
- Étude Géotechnique îlot Ricciotti
- Installation de containers enterrés place Garibaldi
- Création d'un pôle Petite Enfance à Saint Jean d'Aureilhan
- Installation de caméras vidéo surveillance en QPV
- Dispositif action décence destiné à lutter contre l'habitat indigne et indécent
- Projet « à petits pas, à grands pas, à pas de géants » action destinée à favoriser l'intégration de l'enfant à l'école
- Projet « Ateliers de la maison de la parentalité, action visant à accompagner les familles en difficulté

En annexe de la présente délibération, vous trouverez un tableau récapitulatif des actions proposées dans le cadre des objectifs et des enjeux nationaux fixés dans le contrat de Ville, notamment :

Objectif 1 - Inscrire le quartier dans un espace dynamique attractif et multifonctionnel

Objectif 2 - Renforcer l'attractivité par l'aménagement du cadre de vie

Objectif 3 - Favoriser le bien-être des habitants, la mixité sociale et prendre en compte les usages

Objectif 4 - Renforcer la mobilité des habitants et promouvoir le développement durable.

Pour ces actions, il vous est par ailleurs proposé dans le cadre d'une autre délibération d'adopter les plans de financements pour solliciter toutes les subventions.

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer la convention tripartite attributive de la Dotation Politique de la Ville 2018, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 2 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Demandes de subventions pour des projets éligibles à la Dotation politique de la ville 2018

Mesdames, Messieurs,

La ville de Béziers est bénéficiaire de la Dotation Politique de la Ville, subvention attribuée pour financer des projets répondant aux enjeux prioritaires et aux objectifs du contrat de ville.

Des projets d'investissement et de fonctionnement pouvant être financés au titre de la DPV ont été identifiés.

Il convient pour les opérations retenues, d'établir ou d'actualiser les demandes de subvention auprès de nos partenaires financiers.

En investissement :

- Travaux d'extension du restaurant scolaire de l'école Marie Curie

La capacité de ce restaurant scolaire est aujourd'hui insuffisante. Il est prévu de construire une deuxième salle de restaurant.

Coût estimé HT : 135 833

DPV 2018 sollicitée : 81 500

Subvention sollicitée auprès de l'association cuisine centrale : 27 167€

- Construction d'un restaurant scolaire à l'école Herriot – études et maîtrise d'œuvre

La ville prévoit de réaliser un restaurant scolaire à l'école Herriot. Un nouveau bâtiment sera construit dans la cour.

Coût estimé HT pour les études et la maîtrise d'œuvre : 58 333€

DPV 2018 sollicitée : 35 000€

Subvention sollicitée auprès de l'association cuisine centrale : 11 667€

- Réfection de la cour de l'école des Arbousiers

Ce projet est estimé à 41 000€ HT

DPV 2018 sollicitée : 30 000€

- Réhabilitation de l'escalier de secours de la M.V.A.

Coût estimé HT : 25 000€

DPV 2018 sollicitée : 15 000€

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

- Travaux place Ricciotti

Suite aux travaux de démolition d'immeubles réalisés entre les rues du Touât et Ricciotti une place publique doit être aménagée par la ville sur l'espace ainsi libéré.

Coût estimé HT des acquisitions foncières et des travaux : 468 600 €

DPV 2018 sollicitée : 210 870€

Financement ANRU : 125 000 €

- Étude géotechnique îlot Ricciotti

Au regard des problèmes de stabilité du bâti de l'îlot Ricciotti, la ville a décidé de réaliser une étude géotechnique afin de définir les surveillances de stabilité à mettre en place.

Coût estimé HT : 83 334€

DPV 2018 sollicitée : 41 667€

- Installation de containers enterrés place Garibaldi

Afin d'améliorer la propreté et la qualité de l'espace public il est prévu d'installer des colonnes enterrées. La ville assure la maîtrise d'ouvrage des travaux préparatoires et de génie civil. La CABEM prend en charge la partie matériel, conteneurs ou colonnes enterrés.

Coût estimé HT : 25 000€

DPV 2018 sollicitée : 12 500€

- Création d'un pôle Petite enfance sur le site de Saint Jean d'Aureilhan

Ce projet a pour objectif de déplacer le service Enfance parentalité sur le site de Saint Jean d'Aureilhan et créer un pôle enfance.

Coût estimé HT : 83 334€

DPV 2018 sollicitée : 41 667€

Des Subventions seront sollicitées auprès de la CAF et du département : 25 000€

- Installation de caméras vidéo surveillance en QPV

Dans la continuité des installations déjà réalisées en vue de favoriser la prévention de la délinquance et renforcer la sécurité des habitants, la ville a décidé d'étendre son dispositif vidéo et d'installer de nouvelles caméras vidéo surveillance.

Coût estimé HT : 60 080€

DPV 2018 sollicitée : 48 064€

En fonctionnement :

- Dispositif Action décence , opération destinée à lutter contre l'habitat indigne et indécent.

Coût estimé de l'action : 98 000€

DPV 2018 sollicitée : 49 000€

Autres financements sollicités , CAF : 11 000€

- Projet « à petits pas, à grand pas, à pas de géants » , action destinée à favoriser l'intégration de l'enfant à l'école.

➤ Coût estimé de l'action : 35 000 €

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

Subventions sollicitées :

CGET : 7 000€

CAF : 8000 €

DPV 2018 sollicitée : 17 500€

- Projet « Ateliers de la maison de la parentalité », action visant à accompagner les familles en difficulté par la mise en place d'ateliers d'échanges et de parole.

Coût estimé de l'action : 27 000€

➤ Subventions sollicitées :

CGET : 5 000€

CAF : 6 500€

DPV 2018 sollicitée : 13 500€

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- d'approuver ces demandes de subventions,

- et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 3 - ADMINISTRATION BUDGETAIRE - Aménagement de la place Jean Jaurès - Attribution d'un fonds de concours par la Communauté d'Agglomération dans le cadre du FAEC (Fonds d'aide à l'équipement des communes)

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 13 mars 2018, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité, la demande de versement d'un fonds de concours de 350 000 € au titre du FAEC (Fonds d'aide à l'équipement des communes), présentée à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour l'aménagement de la place Jean Jaurès.

Après instruction du dossier déposé par la ville, la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée lors du Conseil Communautaire du 14 juin 2018 a décidé d'attribuer le fonds

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

de concours sollicité, de 350 000€ et nous propose de signer, la convention qui précise les modalités de versement de cette aide de 350 000€.

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- d'approuver l'attribution dans le cadre du FAEC de ce fonds de concours,
- et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention afférente à l'aménagement de la place Jean Jaurès ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 4 - CULTURE - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération des Clubs Taurins du Biterrois

Mesdames, Messieurs,

La Fédération des Clubs Taurins du Biterrois a sollicité la Commune de Béziers afin de bénéficier d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2018 servant notamment à organiser les Journées Taurines qui se déroulent au mois d'octobre.

L'impact de ces journées sur la culture tauromachique biterroise est important car elles offrent au public une diversité d'animations telles que des chants et danses espagnols, des expositions de peintures et photos en liaison avec l'art taurin, une soirée thématique et un gala taurin de qualité.

De plus, lors de la Feria 2018, la Fédération des Clubs Taurins sera chargée d'organiser une tiente pédagogique le dimanche 12 août 2018, avec Cayetano Ortiz et Tomas Cerqueira, dans les arènes mobiles qui seront mises en place sur le parvis de la Cathédrale Saint Nazaire.

Une subvention de 15 000 euros pourrait être attribuée à la Fédération des Clubs Taurins du Biterrois dans le cadre de l'organisation de ces manifestations.

Les crédits correspondants sont inscrits en enveloppe à répartir sur la ligne budgétaire suivante : chapitre 65 fonction 033 article 6574.

Cette affaire a été présentée en Commission des affaires sociales, de la santé, de l'enfance, de l'éducation, de la culture, des sports et de la jeunesse.

Après examen, il vous est proposé :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 15 000 euros à la Fédération des Clubs Taurins du Biterrois,
- d'autoriser M. le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 5 - DOMAINE - Cession de l'Hôtel Consulaire et conclusion d'un bail commercial pour l'exploitation du café de la Comédie

Mesdames, Messieurs,

Le 12 Avril 2016, la ville a acquis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Béziers Saint- Pons, l'Hôtel Consulaire situé 26 Allées Paul Riquet et cadastré section MO n° 199 d'une contenance de 07a 36ca. Une partie du rez de chaussée de l'immeuble est occupée par le café de la Comédie.

Une convention a été signée avec la CCI l'autorisant à occuper les lieux au plus tard jusqu'au 21 Septembre 2018, soit trois ans après la décision par l'Assemblée Générale de la CCI de la désaffectation de l'immeuble qui a permis son déclassement.

Un bail précaire d'un an renouvelable a été consenti à Monsieur LECOUTEUX pour l'exploitation du café de la Comédie après le départ de l'exploitant en place et la résiliation du bail commercial d'origine.

La restructuration de la CCI et la prochaine libération des lieux va représenter pour les finances de la ville une perte de revenus et un portage de foncier trop lourd.

La Société dénommée Groupe OMLB, représentée par Madame et Monsieur Olivier MARTY, a présenté une offre d'acquisition de l'immeuble. Le projet envisagé permettra au Groupe OMLB de conjuguer son activité professionnelle avec l'installation de bureaux et de valoriser le surplus de l'immeuble en créant des habitations.

L'activité commerciale au rez-de-chaussée sera maintenue.

Le prix d'acquisition de l'immeuble qui a été proposé s'élève à 1 450 000 euros.

Le service des Domaines a été saisi pour avis de valeur.

Conformément à l'article 2141-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, il vous est proposé de déclasser et de désaffecter le bien par anticipation. Le bâtiment restera affecté aux services publics de la Ville jusqu'à la signature de l'acte de cession de l'immeuble

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

qui devra intervenir dans un délai qui ne pourra excéder trois ans à compter de la présente délibération.

L'immeuble sera vendu libre de toute occupation.

Le fonds de commerce fera l'objet, selon la convention initiale signée avec Monsieur LECOUTEUX, d'un bail commercial d'une durée de 9 ans, moyennant un loyer annuel de 28 669,20 Euros TTC et le paiement de la somme de 120 000 Euros par le preneur au profit de la ville.

L'immeuble sera cédé à la Société dénommée Groupe OMLB avec le bail commercial.

Les tableaux marouflés se trouvant dans l'immeuble ne font pas partie de la vente étant donné leur valeur patrimoniale et leur intérêt artistique, ils demeureront sur le site et resteront propriété de la ville. Ils feront l'objet d'une mise à disposition au profit de l'acquéreur.

Une convention précisant les modalités de cette mise à disposition sera établie lors de la vente de l'immeuble.

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen il vous est proposé :

- de consentir à Monsieur LECOUTEUX, moyennant la somme de 120 000 Euros, un bail commercial d'une durée de 9 ans et un loyer annuel de 28 669,20 Euros TTC,

- de déclasser et de céder à la Société dénommée Groupe OMLB ou à toute personne représentée par Madame et Monsieur Olivier MARTY qui pourra lui être substituée, l'hôtel consulaire situé 26 Allées Paul Riquet et cadastré section MO n° 199 d'une contenance de 07a 36ca moyennant le prix de 1 450 000 euros,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer toutes pièces et documents nécessaires.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 6 - JURIDIQUE - Commission d'indemnisation à l'amiable - Indemnisation d'un commerçant

Mesdames, Messieurs,

La Commission d'Indemnisation Amiable de la Ville de Béziers est un organe purement consultatif, créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2016.

Elle a pour objet d'instruire les demandes d'indemnisation susceptibles d'être présentées par toute entreprise riveraine de travaux importants d'aménagement, et subissant une baisse d'activité et une perte de marge brute du fait desdits travaux.

Elle comprend deux représentants de la Ville de Béziers, un représentant de la CCI, un représentant de l'Ordre des Experts Comptables et un représentant de la Direction Générale des Finances Publiques.

La Commission a examiné, lors de sa séance du 28 mai 2018, plusieurs dossiers de demande d'indemnisation déposés suite aux travaux effectués dans la Commune de Béziers. L'un des dossiers nécessitant des éléments complémentaires il n'a pas été inscrit au conseil municipal du 28 juin 2018.

L'avis de la commission est le suivant :

- Commerce « le Kiosque a Coquillage »

(M. LOPEZ Sébastien – 32 Place Jean Jaurès 34500 Béziers)

Indemnisation proposée pour la période de janvier 2017 à juin 2018 : 10 646,41€

La Commission d'Indemnisation Amiable a réalisé ces propositions après analyse des conditions d'indemnisation prévues par la jurisprudence et après une expertise économique et financière de la perte de marge brute établie sur la base des réclamations chiffrées des commerçants estimant avoir subi un préjudice, consécutivement aux travaux relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Béziers.

Il vous est donc proposé d'indemniser le commerçant concerné en autorisant le maire à signer un protocole d'accord transactionnel en application de l'article L2541-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

Après examen, il vous est proposé :

- d'approuver l'indemnisation du commerçant, conformément aux dispositions envisagées dans le corps de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer toutes pièces et documents nécessaires.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 7 - PERSONNEL - Recrutement d'un Directeur Délégué des Moyens Généraux et des Fonctions Supports

Mesdames, Messieurs,

Un poste de Directeur Délégué est à pourvoir à la Ville de Béziers dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux (Catégorie A).

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Emploi permanent sur un poste à temps complet

Catégorie : A

Cadre d'emploi : Attaché territorial

Grade : Attaché Principal – Directeur – Attaché hors classe.

Rémunération : selon la grille du grade concerné ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante

Finalité du poste : être l'interlocuteur des autres directions déléguées et de l'autorité territoriale. L'agent devra définir et proposer les stratégies à long ou moyen terme pour les différents départements et services qu'il pilote. Il devra assurer auprès de la Direction Générale des Services et des autres Directions Déléguées la parfaite mise en œuvre des prestations lui incombant. Recherchant l'amélioration continue de la qualité de service, ses actions devront s'inscrire, dans les exigences de qualité, coût et délais, et de maîtrise de la masse salariale. Il sait anticiper les changements et est force de proposition concernant les évolutions d'organisation nécessaires pour la ville. Le Directeur Délégué est responsable des budgets alloués à sa direction. Il devra les optimiser au maximum par un pilotage budgétaire précis et commun aux différentes activités. Le Directeur Délégué est responsable de la mise en place d'indicateurs de pilotage pertinents par activités.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

Il est membre du Comité de Direction et représente son secteur au sein de la Collectivité. Il coordonne les départements et services de son secteur. Il met en œuvre, régule, contrôle et évalue l'activité de sa direction déléguée.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire, toutefois en cas de recherche infructueuse de candidat titulaire, compte tenu de la spécialisation exigée, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet cet agent contractuel serait recruté pour une durée déterminée pouvant atteindre 3 ans. Ce type de contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Compte tenu du fait que des postes sont vacants au tableau des emplois dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux, il n'a pas lieu de créer un poste budgétaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'autoriser le recrutement d'un Directeur Délégué des Moyens Généraux et des Fonctions Supports dans le cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 49

Pour : 40

Contre : 9

Abstentions : 0

Le Conseil adopte à la majorité

OBJET : 8 - PERSONNEL - Tableau des emplois - Création d'un poste de chef de service de Police Municipale

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Un poste de Chef de service de Police Municipale est à pourvoir au sein du Département Sécurité de la Ville de Béziers. A cet effet il est nécessaire de créer un poste (Catégorie B).

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Emploi permanent sur un poste à temps complet

Catégorie : B

Cadre d'emploi : Chef de service de Police Municipale

Grades : Chef de service de Police Municipale ; Chef de service de Police Municipale Principal 2ème Classe ; Chef de service de Police Municipale Principal 1ère Classe

Rémunération : selon la grille du grade concerné ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante

Finalité du poste : Exercer des missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Assurer une relation de proximité avec la population.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'autoriser la création de l'emploi de Chef de service de Police Municipale et la mise à jour du tableau des emplois
- d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

OBJET : 9 - SCOLAIRE - Proposition d'organisation du temps scolaire - Modification école élémentaire Les Romarins

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 22 Mai 2018, la ville de Béziers prenait acte de l'organisation du temps scolaire sur quatre jours validé par M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale pour la rentrée 2018 :

	7h30	8h45	12h00	14h00	16h45	18h00
ELEM	Accueil	TPS SCOLAIRE (3h15)	Pause méridienne	TPS SCOLAIRE (2h45)	Temps périscolaire	
	7h30	8h30	11h45	13h45	16h30	18h00
MAT	Accueil	TPS SCOLAIRE (3h15)	Pause méridienne	TPS SCOLAIRE (2h45)	Coins jeux	

Lors de son conseil d'école en date du 4 Février 2018, l'école élémentaire Les Romarins du fait de l'articulation de l'enseignement des classes CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musique) entre les temps scolaire et périscolaire, en partenariat avec le Conservatoire, a fait part de sa volonté de fonctionner sur une organisation du temps scolaire proposant la fin de l'après-midi de classe à 16 h 30 heures.

M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, dans son courrier en date du 25 Juin 2018 a validé la proposition d'horaires suivante, pour une application à compter de la rentrée 2018 :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 8h30-12h/14h-16h30.

Cette affaire a été présentée en Commission des affaires sociales, de la santé, de l'enfance, de l'éducation, de la culture, des sports et de la jeunesse.

Après examen, il vous est demandé de prendre acte de cette modification d'horaires pour l'école élémentaire Les Romarins.

Le Conseil prend acte

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

OBJET : 10 - SCOLAIRE - Proposition d'organisation du temps scolaire - Modification école primaire Nelson Mandela

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 22 Mai 2018, la ville de Béziers prenait acte de l'organisation du temps scolaire sur quatre jours validé par M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale pour la rentrée 2018 :

	7h30	8h45	12h00	14h00	16h45	18h00
ELEM	Accueil	TPS SCOLAIRE (3h15)	Pause méridienne	TPS SCOLAIRE (2h45)	Temps périscolaire	

	7h30	8h30	11h45	13h45	16h30	18h00
MAT	Accueil	TPS SCOLAIRE (3h15)	Pause méridienne	TPS SCOLAIRE (2h45)	Coins jeux	

Lors de son conseil d'école en date du 25 Juin 2018, l'école primaire (maternelle et élémentaire) Nelson Mandela, du fait de son organisation et notamment des classes multi-niveaux à cheval sur la maternelle et l'élémentaire, a fait part de sa volonté de fonctionner sur un seul et même horaire pour l'ensemble de l'école, celui de la maternelle.

M. le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, dans son courrier en date du 29 Juin 2018 a validé la proposition d'horaires suivante, pour une application à compter de la rentrée 2018 :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 8h30-11h45/13h45-16h30.

Cette affaire a été présentée en Commission des affaires sociales, de la santé, de l'enfance, de l'éducation, de la culture, des sports et de la jeunesse.

Après examen, il vous est demandé de prendre acte de cette modification d'horaires pour l'école primaire Nelson Mandela.

Le Conseil prend acte

OBJET : 11 - SCOLAIRE - Modification du règlement intérieur des dispositifs "coins jeux" en maternelle et "temps périscolaire" en élémentaire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 22 Mai 2018, la ville de Béziers approuvait le nouveau règlement intérieur des dispositifs périscolaires Coins Jeux en maternelle et Temps Périscolaires en élémentaire.

Compte tenu des demandes de modifications du temps scolaire des écoles primaire Mandela et élémentaire Romarins, il convient d'adapter les horaires des dispositifs périscolaires de 16h30 à 17h45.

Par ailleurs, afin de répondre au mieux aux besoins des familles, il a été décidé de proposer, sur les Coins Jeux, un départ échelonné plus tôt le soir à partir de 17h30.

Il convient de porter sur le règlement intérieur des dispositifs ces modifications. Cette affaire a été présentée en Commission des affaires sociales, de la santé, de l'enfance, de l'éducation, de la culture, des sports et de la jeunesse.

Après examen, il vous est proposé :

- d'adopter le nouveau règlement intérieur des dispositifs périscolaires
- et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité

OBJET : 12 - URBANISME - Dénomination de voie - Esplanade de la Légion d'honneur

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux menés en 2018 sur le Centre Ville, la Ville de Béziers a procédé à la suppression du Rond Point de la Légion d'Honneur. Il vous est proposé de dénommer désormais ce nouvel espace aménagé « Esplanade de la Légion d'Honneur ».

Un plan de situation est annexé à la délibération.

Cette affaire a été présentée en Commission des finances, de l'administration générale, du commerce et de l'artisanat, des travaux, de l'urbanisme, de l'environnement et du foncier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE de BEZIERS
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

Après examen, il vous est proposé :

- de dénommer ce nouvel espace aménagé « Esplanade de la Légion d'Honneur ».
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte ou document relatif à cette délibération.

Le Conseil adopte à l'unanimité